



64200

20140086

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Séance publique du 30 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le trente septembre à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 septembre 2014 conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Paul BAUDRY, Maire, Mmes et MM. Gallot, Davril, Yaouanc, Lahorgue, Bonzon, Delettre, Etchegaray, Bigé, Gay, Klisz, Bigoteau, Etcheverry, Recart, David, Sorhais, Vigier et Gony.

Absente excusée : Mme Dallet (procuration à Mme Gallot)

Secrétaire de séance : M. Francis Davril
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 18

N°12 : Objet : Indemnité versée au Trésorier de la commune

La loi du 02 mars 1982 et l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ont instauré une indemnité de conseil et d'assistance aux collectivités territoriales en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Cette indemnité est calculée par référence à la moyenne des dépenses budgétaires des sections d'investissement et de fonctionnement des trois derniers exercices clos.

Il est demandé au conseil de décider le versement de cette indemnité à taux plein à M. Jean-Marie FRAN CZAK, trésorier de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2014

APRES avoir entendu le Maire dans ses explications.

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE le versement de cette indemnité à taux plein à M. FRAN CZAK à compter du 1^{er} janvier 2014.

DIT que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice.

Vote : 18
Pour : 19 (dont une procuration)
Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

P. Baudry



Approuvé le 30/09/2014